



PROCES-VERBAL
Séance du mardi 21 juin 2022
A l'Ancien Stand à Blonay à 20h00

Présidence : Jean-Luc Bürgy

M. Jean-Luc Bürgy, Président, souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier.

Les membres du Conseil ont été convoqués à l'Aula du collège de Clos-Béguin par lettre personnelle ainsi que par avis paru dans l'édition tous ménages du journal régional « Riviera-Chablais » du 15 juin 2022.

L'appel fait constater la présence de 61 Conseillères et Conseillers, Président compris. La majorité absolue est fixée à 31. Dès lors, M. Jean-Luc Bürgy, Président, déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il déclare la séance ouverte à 20h00 et invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal.

Il a le plaisir de saluer M. le Syndic, Mmes les Conseillères municipales et MM. les Conseillers municipaux, les membres du Conseil, la presse ainsi que le public qui s'intéressent aux débats.

Il rappelle en outre l'article 57 du règlement du Conseil, exigeant de tout membre du Conseil de se récuser lorsqu'il ou elle a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter.

Se sont excusés :

Corinne Andreutti, Pierre Barbey, Fabrice Borlat, Jacques Chevaley, Evelyne Chevallaz Belotti, Marie-Galante Forestier, François Golay, Marisa Gullo-Ott, Catherine Herrero, Roland Karlen, Bertrand Nanchen, Frédéric Schneiter, Monica Simonet

1. Adoption de l'ordre du jour définitif

Mme Monica Simonet étant excusée, sa prise de position est reportée au 28 juin et le point 4.2 est donc supprimé et sera traité lors de la prochaine séance.

Le bureau du Conseil n'a pas reçu de motion, interpellation ou postulat. Le pt 11 est donc supprimé.

M. le Président lit l'ordre du jour définitif modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 mai 2022
3. Communications du bureau du Conseil
4. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes
 - 4.1. Prise de position de l'interpellant à l'interpellation « Mobilité douce dans le secteur de Clies – Mise en route dans le far west » (Les Vert.e.s, A. Salanon, 1.3.22)
 - 4.2. Réponse à l'interpellation : Transports publics dans la commune, «Après en voiture Simone », « Simone utilise les transports publics » (PS & Allié.e.s et Les Vert.e.s, 29.3.2022)
5. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs
6. **PREAVIS N° 15-2022** concernant la gestion et les comptes 2021 du Fonds Culturel Riviera (FCR)



7. **PREAVIS N° 16-2022** concernant la gestion et les comptes 2021 de la Communauté Intercommunale des Equipements du Haut-Léman (CIEHL)
8. **PREAVIS N° 17-2022** concernant une demande de crédit pour la réfection du chemin du Chevalet et l'assainissement d'un glissement de terrain entre la chambre des Allamands et le chemin des Conversions, pour un montant de CHF 1'131'400.-
9. **PREAVIS N° 18-2022** relatif à une demande de crédit de CHF 620'000.- concernant le remplacement et le bouclage de conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie aux chemins de l'Oroliettaz, de la Routiaz et de la Forestallaz
10. **PREAVIS N° 19-2022** concernant une demande de crédit de CHF 1'445'000.- pour le remplacement de collecteurs EU/EC à la route des Monts
11. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
12. Propositions individuelles et divers

La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié selon la lecture effectuée est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 mai 2022

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Mme Ariane Wunderli pour la rédaction de ce PV.

4. Communications du bureau du Conseil

M. Jean-Luc Bürgy, Président, annonce :

- Il n'a pas reçu de lettre de démission de M. Fabrice Borlat, suite à son intervention lors de la dernière séance, indiquant son intention de quitter le Conseil. Cette déclaration est donc nulle et non avenue. M. Fabrice Borlat est donc toujours membre du Conseil et il s'en réjouit.
- La panne informatique lors de notre dernière séance du 31 mai est due à la migration du PC sur Windows 11 et donc à la réinitialisation des paramètres d'affichage. La gestion des paramètres étant différente, il a fallu le refaire au calme, ce qui a été fait.
- Le bureau du Conseil communal s'est réuni le 15 juin pour préparer cette séance, ainsi que celle du 28 juin.

Représentations de M. Jean-Luc Bürgy, Président :

- Invitation de la Jeunesse à visiter les installations du Rallye des Jeunesses campagnardes, le 31 mai dernier. Il déplore le manque d'intérêt de la grande majorité des membres du Conseil invités, car l'accueil chaleureux méritait mieux.
- Ouverture officielle des Fêtes de Blonay le 17 juin.

Représentations de M. Yves Filippozzi, 1er Vice-président :

- Le 5 juin à la partie officielle du Rallye des Jeunesses campagnardes
- Le 9 juin à l'Assemblée générale de Promove,
- Le 10 juin à la Société de Musique de St-Légier

Courrier :

- Lettre de démission de Romain Chevalley (PLR) dont il donne lecture (annexée au PV)
- Il n'y a pas d'évolution à sa connaissance, concernant les recours en suspens
- Il informe qu'il a eu plusieurs échanges oraux et par messages avec M. Roger Carrard, M. Yves Filippozzi et Mme Anne Weill-Lévy concernant les problèmes liés au préavis 14-2022, notamment sur la composition de la commission et les éventuels problèmes de récusation. Ce sujet de la récusation a déjà



été discuté au bureau au moment de la sortie du préavis. Il a également reçu un avis de l'UCV et du Préfet qui lui ont indiqué dans quel sens aller et c'est la raison pour laquelle il a refusé de demander la récusation de qui que ce soit à ce moment-là. Personne ne l'a demandé, au Conseil non plus. Il n'y avait donc pas de raison de poursuivre les discussions et M. Roger Carrard en a été informé.

Divers :

- Les personnes inscrites pour la sortie annuelle du 21 juin ont reçu le programme de la journée dont il donne lecture.
- Enfin, une agape de fin d'année politique sera organisée à la fin de la prochaine séance du 28 juin. Il remercie la Municipalité et son personnel de leur soutien.

4. Réponse de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes :

4.1 Prise de position de l'interpellant à l'interpellation « Mobilité douce dans le secteur de Clies – Mise en route dans le far west », (Les Vert.e.s, A. Salanon, 1.3.22)

M. Jean-Luc Bürgy, Président, donne la parole à M. Alain Salanon ayant déposé l'interpellation :

« Je remercie la Municipalité pour sa réponse datée du 25 mai 2022 à mon interpellation déposée le 1er mars, soit 3 mois plus tard. Je suis surpris par les réponses laconiques fournies pour les raisons suivantes : Le projet de cheminement (mobilité douce) pour accéder à la halte ferroviaire Vevey-Vigneron depuis le chemin de Clies a été présenté le 7 novembre 2017 lors d'une séance publique organisée par la Municipalité de St-Légier consacrée à la fermeture de la gare de Clies. Il avait déjà été fait mention de discussions avec des voisins à l'époque. Le permis de construire pour cette nouvelle halte est entré en force en décembre 2020. Qu'à fait la Municipalité pendant presque 5 ans ? Quel est le nouveau délai d'attente ? Les cheminements piétonniers sont présents au registre foncier ; certains, comme les Domaines Publics DP 11 et DP 12, depuis plus d'un siècle et donc antérieurs à la création de la ligne de chemin de fer. Même si le DP 12 n'est plus utilisé depuis la fin des années 70, le cheminement se faisait par le quai de la gare de Clies. Or, depuis la fermeture de cette dernière en juillet 2019, cette liaison est interrompue. Il y aurait lieu de la rétablir d'une manière ou d'une autre, sous une forme plus sécuritaire que le DP 12 existant, qui traverse les voies. D'autre part, je prends acte de l'engagement de la Municipalité de fournir un plan directeur des mobilités pour la deuxième moitié de 2023. Enfin, je citerai Jacques Chirac qui disait : « Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent ». Vu ce qui précède, je constate que les attentes des habitants du Far-West sont toujours là et je refuse la réponse donnée à mon interpellation ».

Il ne dépose pas de résolution.

4.2 Réponse à l'interpellation : Transports publics dans la commune, « Après en voiture Simone », « Simone utilise les transports publics » (A. Salanon, PS & Alliée.e.s et Les Vert.e.s, 29.3.22)

M. Jean-Luc Bürgy, Président, donne la parole à M. Alain Salanon ayant déposé l'interpellation :

« Je remercie la Municipalité pour sa réponse datée du 20 juin 2022 à mon interpellation déposée le 29 mars. Je souhaite souligner l'important travail effectué et à venir qui ressort nettement de la réponse.

*Le but de mon interpellation était bien de démarrer une réflexion de fond sur les transports publics dans la Commune. Au vu de l'urgence climatique et des questions liées à la hausse de l'énergie et des carburants en particulier, j'espère que cette réflexion sera accélérée et que l'on arrêtera de démanteler ce qui existe...
... et j'accepte la réponse de la Municipalité ».*



5. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs

Les préavis suivants sont annoncés :

- Préavis No 23-2022 – concernant le remplacement de la conduite d’adduction d’eau potable dans le chemin du Chevalet entre la chambre des Allamands et le lieu-dit « Saumont »

La communication suivante :

- Communication No 11-2022 – Campement sauvage à la Fontaine des Pautex – Chemin du Creux-aux-Oies

M. Thierry George, Municipal

Donne lecture de « l’Avis à la population - Restriction d’eau » adressée le même jour à tous les habitants.

6. PREAVIS N° 15-2022 concernant la gestion et les comptes 2021 du Fonds Culturel Riviera

M. Jean-Luc Bürgy, Président demande à Mme Alexia Weill de lire les conclusions du rapport de la commission intercommunale de gestion.

En conclusion et après délibération, c’est à l’unanimité des membres que la commission de gestion du Fonds Culturel Riviera recommande aux membres du Conseil communal d’approuver les conclusions du préavis n°15-2022.

- Adopter les comptes 2021 du Fonds Culturel Riviera (FCR)

La discussion est ouverte, la parole n’est pas demandée. La discussion est close.

Au vote, le préavis municipal n°15-2022 est accepté à la majorité (54 oui) moins 4 avis contraires et 2 abstentions.

7. PREAVIS N° 16-2022 concernant la gestion et les comptes 2021 de la Communauté Intercommunale des Equipements du haut-Léman (CIEHL)

M. Jean-Luc Bürgy, Président demande à Mme Jacqueline Wassenberg de lire les conclusions du rapport de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL.

En conclusion et après délibération, c’est à l’unanimité des membres que la COFIN recommandent aux membres du Conseil communal d’approuver les conclusions du préavis n°16-2022.

- Adopter les comptes et le bilan 2021 de la Communauté intercommunale d’équipements du Haut-Léman (CIEHL)

La discussion est ouverte.

M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s

Même s’il y a deux fois par année des préavis concernant le budget et les comptes de la CIEHL, il ne se souvient pas de prise de parole les concernant. L’expérience montre qu’il faut un certain temps pour entrer une demande de subvention dans le pipeline. Il rappelle que le but de cette Communauté est la création, la gestion et l’utilisation d’un fonds de subventionnement destiné à participer au financement de tout objet reconnu d’intérêt public régional, notamment études, projets, installations, équipements.



Il demande donc à la Municipalité s'il y a déjà eu des balbutiements de demandes pour que l'équipement dont il sera question la semaine suivante puisse être reconnu comme « intérêt public régional ».

M. le Syndic

Informe que l'équipement de La Veyre-Derrey n'a pas fait l'objet d'une demande. Il ajoute que les montants disponibles par le canton sont encore assez faibles. Cela pourrait être une initiative prise par la Municipalité qui s'adresserait à cette Communauté pour savoir dans quelle mesure elle pourrait participer à certains équipements. D'autres demandes pourraient aussi intervenir de la part d'autres communes auprès de la CIEHL pour des aménagements publics.

Le montant dans le préavis sera attribué au 2m2c. Dans les différents projets en discussion, il y a les piscines, les terrains d'athlétisme de la Saussaz soutenus par un montant hors CIEHL et avec l'accord de l'ensemble des communes. Aujourd'hui, les problèmes de piscines viennent vers la CIEHL. Il ajoute qu'il n'y a jamais eu de telle demande au niveau des PA dans la région.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, le préavis municipal n°16-2022 est accepté à la majorité (55 oui) moins 2 avis contraires et 3 abstentions.

8. PREAVIS 17-2022 concernant une demande de crédit pour la réfection du chemin du Chevalet et l'assainissement d'un glissement de terrain entre la chambre des Allamands et le chemin des Conversions, pour un montant de CHF 1'131'400.-

M. Jean-Luc Bürgy, Président, demande à Mme Anne Weill-Lévy de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la COFIN.

Vœu : La COFIN souhaite qu'une planification de la maintenance du patrimoine soit faite en lien avec l'autofinancement et qu'un point de situation lui soit remis lors de chaque préavis.

Il demande à M. Charles Morard de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la commission ad hoc.

En conclusion et au vu de ce qui précède, les membres de la commission ad hoc (majorité moins une abstention) et les membres de la COFIN (à l'unanimité), recommandent aux membres du conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°17-2022, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à la Municipalité le montant de CHF 1'131'400.- ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Autoriser la Municipalité à encaisser les subventions ;
- Amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique « amortissement ».

Mme Sarah Lisé, Municipale

Informe que la Municipalité a pris bonne note des souhaits et précise que l'informatique est en train d'être mise en place et qu'il y aura de plus en plus d'outils pour assurer un meilleur suivi pour les demandes financières.

La discussion est ouverte.

Anne Chabloz Parguel, Les Vert.e.s

« Mon intervention concerne le PA 17/22. »



Deux passages du rapport de la commission ad hoc ont retenu mon attention :

- ... la route n'est pas un chemin forestier...
- ... enrobé bitumineux (...) meilleure solution ...

Dans un « Cahier de l'environnement » publié en 1994 par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, nous avons trouvé un article relatif au revêtement des routes forestières et rurales : goudronnées ou gravelées ?

Voici un extrait : « Si les frais d'entretien (...) sont relevés pour une période d'observation suffisamment longue (c'est-à-dire incluant un renouvellement du revêtement), les routes revêtues sont nettement plus chères à l'entretien que les routes gravelées »

La comparaison des coûts de constructions totaux entre routes revêtues et gravelées permet de constater que les premières sont plus onéreuses que les secondes à hauteur de 16-17%.

Je regrette que le mandataire n'ait pas expliqué ces principes élémentaires de maintenance à la commission ».

M. Matthieu Balsiger, PLR

Informe que dans un rapport de l'expert cantonal, il est expliqué que ce chemin est dangereux et qu'il est utilisé en grande partie pour l'accès des grosses machines forestières. Il s'agit du seul chemin possible et c'est donc la raison pour laquelle l'expert cantonal a mentionné cette unique solution.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, le préavis municipal n°17-2022 est accepté à la majorité (47 oui) moins 7 avis contraires et 6 abstentions.

9. PREAVIS 18-2022 relatif à une demande de crédit de CHF 620'000.- concernant le remplacement et le bouclage de conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie aux chemins de l'Oroliettaz, de la Routiaz et de la Forestallaz

M. Jean-Luc Bürgy, Président, demande à Mme Marylène Brawand de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la commission ad hoc.

M. Jean-Luc Bürgy, Président, demande à M. Giuseppe Singarella de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la COFIN.

En conclusion et au vu de ce qui précède, les membres la commission ad hoc (à l'unanimité) et les membres de la COFIN (à l'unanimité), recommandent aux membres du conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°18-2022, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement et le bouclage de conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie aux chemins de l'Oroliettaz, de la Routiaz et de Forestallaz ;
- De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 620'000.- ;
- De financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- D'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans au maximum conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

La discussion est ouverte.

M. Yves Filippozzi, (Les Vert.e.s)

« Les plans présentés dans le préavis ne permettent pas d'obtenir une correspondance avec le PGA. C'est regrettable. Le tronçon A-C est hors de la zone à bâtir et plus précisément en zone d'attente 2 qui n'est pas une zone à bâtir. Et il est prévu de construire ici une nouvelle conduite ainsi qu'une borne hydrante. Cette situation pose un réel problème d'aménagement du territoire. Si on consulte la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, la LAT, que notre commune avait accepté en votation en 2013, il y est précisé à



l'art.19 relatif à l'équipement : « les zones à bâtir sont équipées par la collectivité ». Mais nous ne sommes pas en zone à bâtir, comme je l'ai précisé tout à l'heure. Il en découle qu'on a un sentiment que ce préavis est une forme d'équipement en catimini d'un projet dont on a encore pu lire : « la future zone artisanale de Forestallaz » lors d'une récente enquête publique en 2019 qui portait sur le réaménagement du chemin de la Chenalettaz ».

Thierry George, Municipal

Répond que le tronçon A-C sert au bouclage qui permet de réunir les eaux provenant du réseau de Blonay à celles de St-Légier – La Chiésaz et qui permet d'avoir une défense incendie qui fonctionne. Anciennement il y avait un petit risque d'avoir une coupure d'eau sur un des réseaux. Ce bouclage permet d'assurer des arrivées d'eau aussi bien de Blonay que de St-Légier – La Chiésaz et cela permet aussi d'améliorer la défense incendie sur le manège de Villard.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, le préavis municipal n°18-2022 est accepté à la majorité (47 oui) moins 7 avis contraires et 5 abstentions.

10. PREAVIS 19-2022 concernant une demande de crédit de CHF 1'445'000.- pour le remplacement de collecteurs EU/EC à la route des Monts

M. Jean-Luc Bürgy, Président, demande à M. Mathieu Sesseli de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la commission ad hoc.

M. Jean-Luc Bürgy, Président, demande à Mme Isabelle Jolivat Zwissig de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire les conclusions de la COFIN.

En conclusion et au vu de ce qui précède, les membres la commission ad hoc (à l'unanimité) et les membres de la COFIN (à l'unanimité), recommandent aux membres du conseil communal d'approuver les conclusions du préavis n°19-2022, à savoir :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de collecteurs d'eaux usées et d'eau claire sur deux tronçons de la route des Monts aux Pléiades ;
- De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 1'445'000.00 HT ;
- De financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt ;
- Amortir l'investissement sur une durée de 30 ans au maximum conformément au règlement sur la comptabilité des communes

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Au vote, le préavis municipal n°19-2022 est accepté à la majorité (58 oui) moins 1 avis contraire et 1 abstention.

11. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte,

Gilbert Jaunin, Gdl

« Concernant L'ASR, Lors du dernier Conseil Intercommunal du 9 juin dernier nous avons accepté les comptes 2021.



N'étant pas encore fusionné, Pour Saint-Légier, la participation se monte à CHF 1'333'635.00 ce qui représente par habitant la somme de CHF 241.50 la participation pour Blonay, est de CHF 1'796'246.00, soit par habitant CHF 289.00 c'est à dire une moyenne de CHF 265.00 par habitant pour nos deux communes.

Le Comité de Direction à déposer le préavis 3/22 concernant le Budget 2023, qui devrait être adopté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 22 septembre 2022. Nos communes étant unifiées, la participation projetée par habitant représentera la somme de CHF 318.00 soit une augmentation de CHF 53.00 par habitant par rapport aux comptes 2021. Cette différence est principalement due à l'engagement de 4 Emplois Plein Temps et de l'augmentation des coûts de l'énergie pour environ 1'300'000.00, mais également une diminution des divers revenus pour 1'200'000.00.

Le comité de Direction travaille actuellement sur une nouvelle clé de répartition des coûts pour les communes membres suites à notre fusion, et à l'éventuelle rapprochement de Montreux-Veytaux. Cette proposition devra être avalisée par l'ensemble des conseils communaux de notre district.

Le conseil intercommunal a accepté la prise en considération de la motion de Monsieur Lionel Winkler (Montreux), intitulée : « Améliorer les possibilités d'engagement de la milice sapeur-pompier lors des interventions de jour »

En effet depuis plusieurs années, l'ASR, mais également la majorité des corps de sapeurs-pompiers constate l'érosion de leurs effectifs, surtout de jour.

Un Corps de sapeurs-pompiers professionnel, n'étant pas une option sur le plan financier, cette motion incite le CODIR, la Direction générale de l'ASR ainsi que l'état-major du SDIS à rechercher toutes autres pistes possibles afin d'assurer des effectifs suffisant durant la journée.

Je vous invite donc à encourager vos enfants, petits-enfants et connaissances à s'engager lors du recrutement de novembre prochain afin de continuer à assurer la sécurité de nos villes et villages.

En fin de séance, la Présidente nous a dépeint un tableau peu reluisant de l'état d'insalubrité des locaux de l'ASR à Clarens suite à la visite effectuée par le bureau du Conseil.

En effet il a été constaté que ces locaux ne sont pas adéquats tant au niveau de la sécurité que la santé au travail des collaborateurs de l'ASR, ce qui est un comble pour une association de sécurité.

De nombreux animaux nuisibles y ont pris leurs aises, des collaborateurs ont même pris des chaises ergonomiques personnels afin de s'assurer une position confortable dans l'établissement de leurs tâches quotidiennes.

Le comité de Direction, travaille depuis de nombreuses années afin de trouver un terrain pour l'implantation d'une « Maison de la sécurité » dans notre région. Une commune n'a pas voulu entrer en matière pour la mise à disposition d'un terrain, d'autres tergiverses. Si le CODIR doit continuer à quémander auprès des communes pour trouver une solution, cela durera encore trop longtemps. Il est temps que les communes se mettent autour d'une table et prennent leurs responsabilités et quelle proposent au CODIR une solution, car dans les statuts de l'ASR il est stipulé à l'Article 28 VII – Biens immobiliers :

Les communes partenaires mettent à disposition de l'association les biens immobiliers en relation avec ses buts et ses tâches et en assument les charges d'investissement.

Pour terminer sur une note plus optimiste, dès le 1^{er} juillet, la présidence du conseil intercommunal sera assurée par Mr Yanick Hess de Montreux, qui sera accompagné par notre collègue Tommasina Maurer au poste de scrutatrice ».

M. Philippe Volet, PLR

Souhaite interpellé la Commission d'établissement des écoles sur le fait que les séances entre les enseignants se déroulent régulièrement durant les heures de cours. Il est d'avis que ce n'est pas tout à fait normal, sachant qu'à Corsier, toutes ces séances se font en dehors des heures de cours (mercredi après-midi ou autres moments). En effet, les parents doivent à chaque fois trouver des solutions pour placer leurs enfants. Pour lui, il s'agit d'une question à relever via la commission.

M. Bernard Degex, Municipal.

Informe qu'il y aura un Conseil d'établissement le vendredi suivant et qu'il rapportera la demande faite.

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.



12. Propositions individuelles et divers

Mme Carole Roulet, Gdl

Cet été, il y a énormément de grues dans la ville et il s'ensuit évidemment beaucoup de camions de chantier. Les chemins communaux sont massacrés, comme par exemple le chemin du Signal. Elle demande donc à la Municipalité comment se passe la remise en état des chemins communaux lorsque ce sont des privés qui font des constructions. Est-ce à leur charge ou est-ce le contribuable qui doit participer à la remise en état de ces chemins ?

Thierry George, Municipal

Informe qu'une réponse circonstanciée sera donnée lors de la prochaine séance.

M. Jérôme Repond, Gdl

« Je me permets de prendre la parole au nom du Gdl suite à l'intervention de Monsieur le Syndic lors de la séance du Conseil communal du 31 mai dernier au sujet de l'avancement de la fusion.

En effet, lors cette intervention, le Conseil a été informé qu'il ne reste plus que le déploiement de l'informatique à effectuer dans le cadre de cette fusion et que, si nécessaire, une communication sera faite au Conseil. Par conséquent, le point à l'ordre du jour « Communication de la Municipalité concernant l'avancement de la fusion » a été supprimé de l'ordre du jour des séances du Conseil.

Permettez-nous tout d'abord de remercier tous les membres de la Municipalité, le personnel de l'administration communale ainsi que toutes les autres personnes impliquées pour leurs efforts afin de faire en sorte que cette fusion se réalise sous les meilleurs auspices.

Dans ce cadre, et malgré la suppression de ce point à l'ordre du jour précité, nous aimerions encourager la Municipalité à continuer à informer autant que possible le Conseil sur l'avancement de la fusion sous le point « Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs » de l'ordre du jour des séances du Conseil, et ce même pour des points qui pourraient vous paraître peu ou moins importants.

En effet, il nous semble prématuré de dire que, excepté la question de l'informatique, la fusion est terminée. Par exemple, il reste un bon nombre de règlements communaux à mettre à jour ou à fusionner, comme le mentionne l'article 24 de la Convention de fusion. Cet article prévoit notamment que « tous les règlements, prescriptions et directives mentionnés sous lettre c), y compris les taxes et émoluments, qui ne seraient pas unifiés au 31 décembre 2023 seront caducs au 1er janvier 2024 ».

A ce sujet, nous aimerions savoir si la Municipalité est en possession d'une feuille de route concernant la mise en œuvre de cette fusion et, dans le cas où ce document existerait, s'il pouvait être partagé avec le Conseil. Cela permettrait au Conseil d'avoir une vue d'ensemble claire du calendrier de cette fusion et de ce qu'il reste à faire, des thématiques encore concernées par ce processus de fusion, ainsi que de ce qui est attendu du Conseil dans ce cadre. Dans le cas où cette feuille de route n'existerait pas, nous sommes de l'avis qu'il serait judicieux d'en développer une au plus vite.

Enfin, en lien avec la feuille de route susmentionnée, nous aimerions savoir s'il est prévu qu'un rapport de fusion soit élaboré lorsque tout sera en place et opérationnel. Nous pensons en effet que ce serait un bon moyen d'informer le Conseil ainsi que les habitantes et habitants de la commune de Blonay - Saint-Légier sur ce processus et d'officialiser la fin du processus ».

M. le Syndic.

Confirme qu'il y a une feuille de route. Il y a en effet un délai à fin 2023 avec des prolongations possibles. Des informations seront données selon la feuille de route dans le cadre des communications de la Municipalité.

Gregory Bovay, PLR

Regrette que chaque vote électronique corresponde à un vote à bulletin secret alors que selon l'art. 87 du règlement, cela devrait être une exception. Il demande s'il serait possible d'avoir les noms des personnes qui votent oui, non et s'abstiennent. Dans les grandes villes, les places sont attribuées et les votes s'affichent avec des pastilles de couleurs. A Nyon, ils projettent les noms des personnes lorsque le vote à bulletin secret n'est pas demandé.



M. le Président

Précise que l'on peut afficher les résultats, si quelqu'un le demande. Les 80 votes seront alors visibles, mais il sera cependant quelque peu difficile de voir « qui a voté quoi » depuis le fond de la salle. Les membres du Conseil ont été mis par ordre de parti puis alphabétique, afin d'avoir une vue d'ensemble des votes par groupement.

Un test de vote électronique avec affichage de « qui a voté quoi » est effectué, car une fois un vote effectué et bouclé, il n'est plus possible de revenir en arrière et de l'afficher. A la fin, le système établit un p.v. par votation de « qui a voté quoi ». Il est d'avis que c'est plus sûr qu'un vote à main levée. Il précise que c'est ce qui est possible, pour l'instant, car toute modification du système, comme un affichage en hémicycle, doit être validé par tous les communes utilisatrices.

M. Giuseppe Singarella, PS & Allié.e.s

Demande la liste des nouveaux membres pour le Fonds Culturel Riviera. M. Yvan Kohli lui répond que cela figure à l'ordre du jour de la séance du 28.6.2022.

M. Eric Boraley, ELU

S'adresse à M. Bernard Degex, Municipal, car il a eu un souci avec une génisse le dimanche précédent. Il mentionne qu'il n'y a toujours pas de plan à l'ASR lors de pareils cas. Il a eu pas moins de 2h de palabres avec la gendarmerie, l'ASR et les garde-chasses. Il l'invite à faire assez rapidement un protocole avec tous les paysans, l'ASR et un garde-chasse. Un cas similaire lui est arrivé, deux ans auparavant, mais rien n'a été fait pour autant.

Il demande également la raison pour laquelle il y a 15 démissions d'agents de police.

M. Bernard Degex, Municipal

Confirme les discussions deux ans plus tôt et qu'il avait transmis à l'ASR la nécessité que quelque chose se mette en place. Il va dès lors répéter avec plus de véhémence la volonté de mettre quelque chose en place pour faire intervenir un garde-chasse pour faire abattre une bête qui poserait des problèmes.

Concernant les policiers qui partent, il confirme que l'ASR est consciente de ce problème. Il précise qu'il y a un appel d'air général de toutes les polices cantonales. En effet, 25 postes ont été créés sur Fribourg, quasi autant en Valais. Les policiers municipaux valaisans sont moins bien formés que les autres policiers municipaux, donc le Valais tente de débaucher des policiers formés dans le canton de Vaud. Ce phénomène est constaté dans l'ensemble des polices communales. 13 policiers de Police Riviera sont partis depuis le début de l'année, dont 5 à la police cantonale. La CDPV est consciente qu'il est nécessaire de former ensemble plus d'aspirants. Jusqu'à maintenant, 2 aspirants étaient formés par année (durée de la formation : 2 ans). L'intention est d'établir une convention qui bloque le nouveau policier pendant 5 ans. Si le budget 2023 est accepté, 5 aspirants seront formés. Les tâches au niveau cantonales sont plus intéressantes car plus spécialisées (brigades canines, brigades d'autoroute).

Mme Anne Weill-Lévy, Les Vert.e.s

N'est pas sûre que les policiers valaisans soient moins bien formés que les vaudois, mais ils ont par contre moins de compétences. Elle souligne que c'est une course au sac, car chaque organisation policière paie un peu mieux pour que les policiers changent. Elle demande à M. le Syndic s'il y a une réflexion au niveau des villes pour retourner vers une police cantonale unique avec des délégations dans les communes pour diminuer les coûts.

M. Bernard Degex, Municipal

Se réfère à la votation claire lors de laquelle le peuple a exprimé ne pas vouloir d'une police unique. Il ajoute qu'il y a une parfaite entente entre les 9 polices communales qui travaillent ensemble pour tenter d'aboutir à ce que la LOPV préconisait, à savoir un statut unique. Cela coûte plus cher aux communes qui ont des polices communales parce que les communes délégatrices ne paient pas le vrai coût. « Nous communes, on



« passe 2 fois à la caisse et c'est clairement établi ». Le dossier de la facture policière est sur la table du Grand conseil sortant et il faudra donc voir ce qui va se passer dès septembre concernant cette facture policière. Plusieurs entités souhaitent qu'elle soit entremêlée avec la péréquation horizontale. Or, ce sont deux choses totalement différentes.

Mme Anne Weill-Lévy, Les Vert.e.s

Mentionne que le système ne permet pas de savoir que l'on paie, ce qu'il y a dans la facture.

M. le Syndic,

Rappelle que les 2 Municipalités (avant la fin de la précédente législature) avaient mis le bâton dans la fourmilière en annonçant par précaution la démission de l'ASR, car elles n'étaient pas du tout d'accord avec la clé de répartition qui correspondait plus à un mode subvention à l'égard des communes lacustres. Il a eu d'abord une fin de non-recevoir, mais l'intervention de M. Bernard Degex a permis de convaincre le Conseil de direction de l'ASR de recevoir les 2 Municipalités. Ceci a permis à l'ASR de réaliser qu'il y avait un travail à faire et un mandat a été donné par l'ASR à un spécialiste de revoir la clé de répartition. M. Bernard Degex, en tant que président, en informera les communes. Il est évident que la commune paie une partie des activités de Police Riviera concernant les événements sur la Riviera, ce qui est ok, mais il faut que ce soit clair.

M. le Président

Informe qu'une commission a travaillé sur l'établissement du prochain Règlement du conseil communal, qui a été adressé au canton et est revenu en retour. Il doit maintenant être discuté par rapport aux remarques du canton avant d'aller plus loin et d'en faire un préavis municipal qui passera par une commission ad hoc.

M. le Président

Revient sur la sortie du Conseil et précise que le thème « La mobilité sportive » est un anachronisme, car si à l'époque de l'Olympe, on courrait pour apporter un message, aujourd'hui, l'idée est plus de souligner l'importance des transports publics performants qui lui sont chers et de montrer ensuite que pour être meilleur, il faut non seulement de l'entraînement et de la technique, mais aussi de la persévérance ; ce qu'il souhaite aux membres.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion en remerciant le Conseil pour sa patience et souhaite à toutes et à tous un bon retour chez soi.

La séance est levée à 21h40.

Le président

La secrétaire

Jean-Luc Bürgy

Ariane Wunderli



Presidence Conseil communal

De: Romain <romainchevalley@gmail.com>
Envoyé: mardi, 7 juin 2022 18:37
À: Presidence Conseil communal
Cc: Kohli Yvan
Objet: Démission Conseil communal Blonay-St-Légier

Caution: ATTENTION: Ce courriel provient d'une organisation externe à la commune de Blonay St-légier. Ne répondez pas, ne cliquez pas sur les liens ni n'ouvrez les pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur et d'être sûr du contenu.

Monsieur Le président,

Je me permets de vous adresser cet e-mail pour vous annoncer, avec regret, ma démission du conseil communal avec effet au 27 juin 2022.

Malgré ma très courte expérience au sein du conseil, je me suis rendu compte que mes obligations professionnelles ne me laissaient pas assez de temps pour participer activement au sein du conseil. De ce fait, je suis arrivé à la conclusion qu'il n'est pas juste que je prenne la place de quelqu'un qui pourrait remplir son rôle de conseiller communal de manière proactive et engagée.

Je remercie mes collègues et tous les autres membres pour leur accueil et espère pouvoir les croiser dans un futur proche dans d'autres circonstances.

Meilleures salutations

Romain Chevalley